

QUESTIONS SUR L'ACTUALITE

Questions sur l'actualité
29 février 2012- 6h35, 7h35 et 8h35

Editorialiste : Dr Yves Ekoué AMAÏZO,
Radio Africa numéro 1



A retenir

- ✓ Kofi Olomide devant le juge à Paris
- ✓ Papa Wemba a déjà été devant un juge à Bobigny en France
- ✓ Tous deux croient que tout est permis... oui en musique seulement !
- ✓ Kofi Olomide et Papa Wemba ne sont pas que des musiciens. Ils sont aussi des injustes, des naïfs et des mégalomanes

Thème en gestation

- ◆ Togo : l'Etat falsifie un rapport sur la torture : une faute ou une pratique institutionnelle ?
- ◆ Les Etats africains se méfient du GAFI, le Groupe d'action financière
- ◆ Togo : l'Etat falsifie un rapport sur la torture : une faute ou une pratique institutionnelle ?

Kofi Olomide et Papa Wemba : des injustes, des naïfs ou simplement des mégalomanes ?

Un des plus grands chanteurs africains, originaire du Congo démocratique, est aussi un Français. Après des mois de cache-cache avec la justice, il a été interpellé volontairement le 20 février 2012, puis auditionné jusque tard dans la nuit (23 heures) par un juge d'instruction à Paris. Pourquoi ? Quelques-unes de ses anciennes danseuses l'ont accusé d'agression sexuelle, de viol et de séquestration. En tant que patron de son groupe musical « Quartier Latin International », Kofi Olomide recrute et limoge assez régulièrement des chanteuses et danseuses. Les salaires semblent-ils ne sont pas toujours au rendez-vous. C'est une atteinte au droit du salarié. Mais ce sont des prétendus abus sur les danseuses privées, notamment lors des tournées internationales, qui semblent faire l'objet du contentieux. Koffi Olomide a trainé avant de se présenter à la justice française craignant de subir le sort réservé à Papa Wemba, un autre grand musicien de la Rumba congolaise. Koffi Olomide aurait fait intervenir des chefs d'Etat africains, des réseaux ésotériques pour faire oublier cette affaire... Cela n'a pas fonctionné.

-----+~+@+~+-----
cameramen choisis pour filmer les clips de Kofi Olomide ne sont pas tout simplement des « obsédés » par une seule et même partie du corps féminin. Bref, il est difficile de promouvoir la femme africaine avec Kofi Olomide. Mais les critiques des femmes africaines ne sont pas virulentes puisqu'il ne faut pas compter sur les hommes... alors l'humiliation de la femme africaine par les artistes africains peut perdurer.

Sur le même registre, le tribunal correctionnel de Bobigny en France a condamné le 20 février 2003 Papa Wemba, une autre légende de la musique congolaise et africaine, à trente mois de prison, dont quatre fermes, et 10 000 euros d'amende pour aide au séjour irrégulier en bande organisée, faux et usage de faux documents administratifs, trafic de faux avec comme conséquences l'organisation d'un véritable trafic d'immigrants clandestins vers la France et la Belgique par l'intermédiaire de son groupe, *Viva la Musica*. Papa Wemba a dû

C'est en définitive son avocat qui a réussi à le persuader d'affronter la vérité et la justice en France. Kofi Olomide serait-il victime de concurrents jaloux ? Est-ce que c'est le seul moyen qu'ont trouvé ses ex-danseuses pour se faire de l'argent sur son dos afin de survivre en France ? Il ne s'agit nullement d'une histoire « *abracadabrante* » bien que son album *Abacadabra* a rencontré un succès malgré une concurrence grandissante des nombreux jeunes artistes congolais. Kofi Olomide n'a donc pas trouvé la formule magique pour « *envoûter* » le juge français puisqu'il devra revenir à Paris en mai 2012 pour son procès. Mais, le vrai problème de Kofi Olomide est bien son « image »... Il suffit de visionner ses vidéos pour se demander s'il ne promeut pas l'image d'un chanteur « mâle » et « macho » avec en prime des scènes qui réduisent la femme africaine à moins qu'un objet de plaisir exclusif pour le plaisir de l'homme africain macho et fier de l'être. A ce titre, on peut se demander si les

faire de la prison ferme. Le paradoxe est que la ligne de défense choisie en l'espèce est la *responsabilité sans faute* car il ne pouvait pas être au courant de ce qui se passait « *en bas* » dans l'organisation de ses tournées européennes. Le problème est que ce sont huit autres membres de sa famille dont sa femme, qui ont été condamnés. Alors, pas au courant ? La moralité de ces deux histoires est que les artistes africains en général, congolais en particulier, croient qu'ils ou elles peuvent oublier les conséquences de la réalité politique dans leur pays. C'est le mauvais traitement humain et salarial dans le cas de Kofi Olomide qui risque d'être jugé alors que pour Papa Wemba, c'est aussi la volonté de faire de l'argent sur le dos des Africains qui croient trouver le salut en Occident. Naïfs les rois de la musique congolaise ? Pas tant que cela. Alors que la justice chante la vérité ! L'impunité n'existe ni pour les politiques, ni pour les chanteurs. YEA.



Contact Africa1
+33 1 55 07 58 07/01
www.africa1.com

E-mail:

info@africa1.com
yeamaizo@amaizo.info

Questions sur l'actualité

La Grande Matinale
Lundi à Vendredi :
6h35, 7h35 et 8h35

Questions sur l'actualité

Une rubrique qui offre une réponse à
chaud des Africains aux Africains.

Cette chronique afrocentrique permet
d'apporter des éclairages originaux,
assurément différents de
l'occidentalo-centrisme ambiant.



Interdépendance africaine

www.amaizo.info

Rubrique
Chronique afrocentrique

[http://amaizo.info/category/
chronique-afrocentrique/](http://amaizo.info/category/chronique-afrocentrique/)